

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Reprise de l'opération de contrôle de la châtaigne d'eau sur la Yamaska

Saint-Damase, le lundi 27 juillet 2020 – L'Organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) a repris ses opérations de détection et de contrôle de la châtaigne d'eau sur la rivière Yamaska. L'objectif est d'évaluer la progression de cette espèce exotique envahissante (EEE), aperçue pour la première fois en 2018, et de retirer de l'eau le plus de plants possibles.

Depuis la mi-juillet, une équipe de techniciens de l'OBV a commencé à sillonner la rivière pour arracher ce nuisible trapacé qui prolifère rapidement, ce qui nuit aux espèces végétales indigènes. Comme l'an dernier, ils ont débuté leur travail près de la descente de bateaux de la municipalité de Saint-Damase. L'opération devrait durer neuf semaines et permettre aux techniciens de couvrir toute la Yamaska, ainsi que des sections navigables de certains affluents, d'en amont de Saint-Damase, jusque dans le grand lac Saint-Pierre.

L'an dernier, le travail de l'équipe de l'OBV, en collaboration avec le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes, a permis de retirer des eaux de la Yamaska et de la rivière Noire un total de 41,9 mètres cubes de cette plante. En tout et pour tout, les techniciens ont ratisé plus de 100 km de la rivière Yamaska.

«Nos observations préliminaires, réalisées depuis le début de l'opération, semble montrer que nos activités de l'an dernier ont contribué à ralentir la progression de la châtaigne d'eau. Bien entendu, nous en saurons plus à mesure que les travaux avanceront, mais nous sommes confiants du bienfait des opérations de détection et de contrôle de la châtaigne d'eau», affirme Alexandre Joly, gestionnaire du projet à l'OBV.

Cette deuxième phase de contrôle de la châtaigne d'eau est rendue possible grâce à l'aide financière et technique de la Fondation de la Faune du Québec, du programme Affluents maritimes du Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ) et-Damase, Saint-Hyacinthe et Yamaska ainsi que de la MRC des Maskoutains.

L'OBV Yamaska, est une table de concertation mandatée par le gouvernement pour élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), en faire la promotion et suivre sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska. La mission de l'OBV et les objectifs du PDE s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable de l'eau.

Renseignements

Michel Laliberté

Responsable des communications

michel.laliberte@obv-yamaska.qc.ca

Cellulaire : 450 578-2015

www.obv-yamaska.qc.ca